

JUGE DE COMPETITION SKI ALPIN

PRINCIPES DE FORMATION

INTITULE ABREVIATION	JUGE DE COMPETITION ALPIN <i>JC (Alpin)</i>
PREROGATIVES	Tenue des postes liés à l'organisation et au déroulement des épreuves de ski alpin (Juge de porte, Chef des Juges de portes, Arbitre, Directeur d'Epreuve, Juge de départ et d'arrivée, Chronométreur manuel, Starter).
PREREQUIS	Être licencié dans un club FFS et âgé de 16 ans à la date de validation du Brevet et être en conformité avec le contrôle de l'honorabilité.
ORGANISATION	Régionale - Nationale (cas de l'UF PC)
ENCADREMENT	Par des formateurs identifiés comme tels par les BTR.
FORMATION	<u>En salle</u> : projection d'un visuel et commentaires sur l'activité (y compris Tronc Commun Fédéral), suivi d'un Quizz de 30 questions relatives à la connaissance du RIS et à ses applications françaises. <u>Durée</u> : 2h30
DUREE DE VALIDITE	Le Juge ne pourra continuer à exercer ses fonctions que s'il se soumet à une formation continue, obligatoire , au minimum tous les 5 ans ou à une formation initiale d'un niveau supérieur (DTF). Sans mission ni formation continue durant cette période le diplôme de Juge sera retiré des listes d'agrément et mis en sommeil.
FORMATION CONTINUE	Les BTR ont la charge du déclenchement des sessions de formation continue. Selon les périodicités définies, le maintien des connaissances sera, au besoin, réalisé dans les mêmes conditions que la phase de formation (QCM en ligne éventuellement sur la base des programmes élaborés par le Pôle Formation des Officiels). A défaut un contrôle de connaissances sur le terrain sera suffisant.

DELEGUE TECHNIQUE DE COMPETITION FEDERAL

SKI ALPIN

PRINCIPES DE FORMATION

INTITULE ABREVIATION	DELEGUE DE COMPETITION FFS ALPIN <i>DTF (Alpin)</i>
PREROGATIVES	Assurer, à la demande du Pôle Gestion des Compétitions ou des BTR, les missions prévues par le RIS (Règlement Internationaux du Ski et ses applications françaises) lors d'épreuves de niveau National et Régional.
PREREQUIS	Être licencié dans un club FFS et âgé de 16 ans à la date de validation du Brevet et être en conformité avec le contrôle de l'honorabilité. Être titulaire du Brevet de Juge de Compétition depuis 2 ans . Avoir une parfaite connaissance de l'organisation des épreuves ainsi que des notions de traçage, de chronométrage et de gestion informatique des courses.
ORGANISATION	Régionale ou Nationale (Sessions haut niveau) (Les candidats des sessions « Sportifs de haut niveau » sont dispensés des phases 2 et 3 ci-dessous.)
ENCADREMENT	Par des formateurs identifiés comme tels par les BTR.
FORMATION	- 1 <u>En salle</u> projection d'un visuel et commentaires sur l'activité (y compris Tronc Commun Fédéral), lecture de bandes de chronométrage, approche de la gestion informatique (inscriptions, résultats, pénalité et homologation) suivi d'un Quizz de 30 questions ou d'études de cas relatifs aux règles du RIS et ses applications françaises. <u>Durée</u> : 2h30 - 2 – Stage pratique : comme DT <u>assistant</u> sur une course avec un DT formateur. - 3 – Stage pratique : comme DT sur une course avec un DT formateur comme DT assistant. <u>Durée</u> : ces missions probatoires sont faites au gré des disponibilités du postulant.
DUREE DE VALIDITE	Le DT ne pourra continuer à exercer ses fonctions que s'il se soumet à une formation continue obligatoire, au minimum tous les 3 ans. Sans mission ni recyclage durant cette période le DT sera retiré des listes d'agrément.
FORMATION CONTINUE	Les BTR ont la charge du déclenchement des sessions de formation continue. Selon les périodicités définies, le maintien des connaissances sera réalisé dans les mêmes conditions que la phase 1 de la formation. (La participation des DT FFS aux séminaires des DT FIS tient lieu de formation continue)

DELEGUE TECHNIQUE DE COMPETITION INTERNATIONAL

SKI ALPIN

PRINCIPES DE FORMATION

INTITULE ABREVIATION	DELEGUE TECHNIQUE INTERNATIONAL SKI ALPIN <i>FIS TD (Alpin)</i>
PREROGATIVES	Assurer, à la demande de la FIS ou de son représentant en France les missions prévues par le RIS (Règlement International du Ski) lors d'épreuves de niveau International.
PREREQUIS	Être licencié dans un club FFS et être en conformité avec le contrôle de l'honorabilité. Être âgé de 18 ans au moins et 40 ans (45 ans pour les entraîneurs nationaux) au plus à la date de présentation du postulat. L'expérience et le recul nécessaires ne permettent en réalité que des candidatures à l'âge de 30 ans. Parler au moins (outre le français), une des langues étrangères officielles de la FIS. Être titulaire du Brevet Délégué Technique Fédéral depuis 2 ans et avoir œuvré comme tel. Avoir de solides connaissances sur l'organisation des épreuves ainsi que des notions de traçage, de chronométrage et de gestion informatique des courses.
ORGANISATION	Nationale et Internationale.
ENCADREMENT	Par des formateurs désignés par la FIS.
FORMATION	- 1 <u>Postulant</u> : le postulant présentera le formulaire de candidature à la FFS par l'intermédiaire de son BTR et du Pôle Formation des officiels. Son acceptation marquera le début de la période d'observation (1 an) pendant laquelle il participera aux séminaires annuels, assistera sous la tutelle d'un FIS TD à 2 compétitions FIS et en établira les rapports. - 2 – <u>Candidat</u> : le candidat participera aux séminaires annuels et passera les examens écrits et oraux dans une des langues officielles de la FIS. Il sera assigné à une mission pratique sur une épreuve de vitesse (Europa Cup) sous la supervision d'un FIS TD examinateur ainsi qu'à un examen pratique en fonctionnant comme FIS TD ASSISTANT. - 3 – Si, après examen par la FIS, des différents dossiers qu'il aura établis, le candidat est considéré comme admissible, il deviendra FIS TD après le prochain séminaire des FIS TD.
DUREE DE VALIDITE	Le DTI qui, au cours de 2 années consécutives n'aura pas accompli la mission confiée perdra sa qualification.
FORMATION CONTINUE	Le Pôle Formation des Officiels s'assure du déclenchement des sessions de formation continue. Le DTI est tenu de participer tous les 2 ans aux cours de formation (séminaires) organisés sous l'égide de la FIS à défaut de perdre sa qualification.